

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 13 décembre 2021

Date de l'annonce publique : 06/12/2021

Date de la convocation des conseillers : 06/12/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	FLAMMANG, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2021-12-13 - 9.1	
Point de l'ordre du jour	9.1	
Objet	Confirmation d'un règlement provisoire de la circulation - Limitation de la circulation sur le CR159 à Berchem et Bivange.	

Le conseil communal,

Vu le règlement provisoire de la circulation édicté par le collège échevinal :

Règlement du 3 décembre 2021 Circulation limitée par des signaux colorés lumineux du 9 décembre 2021 jusqu'à la fin des travaux sur différentes sections de la rue de Bettembourg (CR 159) à Berchem et Bivange

Considérant qu'en vertu de l'article 5, paragraphe 3, alinéa 5 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques les règlements édictés par le collège des bourgmestre et échevins dans les formes et avec les effets prévus à l'article 58 de la loi communale nécessitent une délibération confirmative du conseil communal ;

Considérant que le règlement provisoire susmentionné remplit cette condition ;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques telle qu'elle a été modifiée dans la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié dans la suite ;

Règlement provisoire de la circulation du 3 décembre 2021 portant limitation de la circulation dans la rue de Bettembourg à Berchem et Bivange

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ., la conseillère Brix ayant momentanément quitté la séance et ne participant pas au vote;

Décide **à l'unanimité des voix**

De confirmer le règlement provisoire de la circulation suivant édicté par le collège des bourgmestre et échevins :

- Règlement de la circulation du 3 décembre 2021 relatif à la limitation de la circulation sur différentes sections de la rue de Bettembourg (CR 159) à Berchem et Bivange à partir du 9 décembre 2021.

■

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 13 décembre 2021

Référence

CC.2021-12-13 - 9.1

Point

9.1

Objet

Confirmation d'un règlement provisoire de la circulation - Limitation de la circulation sur le CR159 à Berchem et Bivange.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 17 décembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,